

EN INDE À LA ST MARY SCHOOL

RENTÉE SCOLAIRE À MAMALLAPURAM

Texte et photos Christian VAN ROMPAEY

Afin de répondre aux besoins des enfants dalits (les « hors castes »), la St Mary School a été créée en 1989 par l'archidiocèse de Madras. De nombreuses jeunes victimes du tsunami qui a frappé les côtes du Tamil Nadu en décembre 2004 ont également rejoint cette école. Depuis, elle n'a cessé de grandir. Aujourd'hui, dirigée par le diocèse de Chingelput, elle compte quelque mille cinq cents élèves. L'action sociale des chrétiens en Inde, dans l'éducation et la santé, bien que minoritaire, est fortement appréciée.



Dès 8h du matin, après un long trajet en bus, en rickshaw, à vélo ou à pied, les enfants arrivent en uniforme impeccable, malgré les chemins et les routes poussiéreuses.



À 8h30, la sonnerie résonne. Des représentants des enfants de chaque classe d'âge prennent la parole, donnent des messages d'encouragements et de solidarité : le début de la journée est aussi marqué par un temps de méditation collective.



L'apprentissage est en anglais. Le moyen le plus simple pour dépasser les nombreux dialectes présents en Inde et surtout, la possibilité d'arriver dans les écoles supérieures si le statut de dalit ne les arrête pas en cours de route.



« Savoir lire, écrire, compter... c'est entrer dans la vie ! », explique Madame Nandhini, directrice d'une école pour enfants dalits à Kanjipuram (Sud de Chennai).



L'éducation des filles trop longtemps écartées de l'enseignement est une priorité. Le relèvement du niveau de vie, en particulier dans l'éducation mais aussi dans la santé, et le développement des services publics, est bien souvent lié à l'investissement des femmes.



Le soir, revenus dans leur village, les enfants s'appliquent aux devoirs, leçons et lecture à même le sol en compagnie des poules et des chèvres qui ne sont pas loin.



En dépit de leur nombre important, les « hors castes » chrétiens subissent une double discrimination. D'abord comme dalits. Ensuite, comme chrétiens. Le gouvernement indien ne les reconnaît pas (à l'instar des musulmans) parmi les « castes répertoriées » bénéficiant de mesures de protection dans l'emploi ou l'éducation.